



agridea

ENTWICKLUNG DER LANDWIRTSCHAFT UND DES LÄNDLICHEN RAUMS
DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'ESPACE RURAL
SVILUPPO DELL'AGRICOLTURA E DELLE AREE RURALI
DEVELOPING AGRICULTURE AND RURAL AREAS

Indemnités pour le bétail en pension : bovins, ovins et caprins, 2020

Impressum

Rédaction

Pascal Python, AGRIDEA Lausanne
Markus Rombach, AGRIDEA Lindau

Edition et diffusion

AGRIDEA
Jordils 1
Case postale 1080
1001 Lausanne

Téléphone: 021 619 44 00
Fax: 021 617 02 61
Internet: www.agridea.ch

Auteurs

Alexander Zorn, Victor Anspach, Agroscope Tänikon
Andreas Münger, Agroscope Posieux
Pascal Python, AGRIDEA Lausanne
Matthias Schick, AgroVet-Strickhof
Franz Sutter, AGRIDEA Lindau
Plateforme romande intercantonale des conseillers en production animale

Date

Août 2020

Responsabilité juridique

AGRIDEA décline toute responsabilité et ne donne aucune garantie quant à l'utilisation des données de cette publication.

Table des matières

1	PRINCIPE GENERAL	4
2	BETAIL LAITIER	5
2.1	<i>Produits</i>	5
2.2	<i>Coûts de la pension</i>	5
2.2.1	Coûts des bâtiments.....	5
2.2.2	Coûts d'alimentation	6
2.2.3	Coûts de la main-d'œuvre	7
2.2.4	Coûts généraux.....	8
3	JEUNE BETAIL	9
3.1	<i>Coûts de la pension</i>	9
3.1.1	Coûts des bâtiments.....	9
3.1.2	Coûts d'alimentation	10
3.1.3	Coûts de la main-d'œuvre	10
3.1.4	Coûts généraux.....	11
4	TAUREAUX D'ELEVAGE	11
5	VACHES ALLAITANTES	12
5.1	<i>Coûts de la pension</i>	12
5.1.1	Coûts des bâtiments.....	12
5.1.2	Coûts d'alimentation	12
5.1.3	Coûts de la main-d'œuvre	13
5.1.4	Coûts généraux.....	13
6	MOUTONS	14
6.1	<i>Produits</i>	14
6.2	<i>Coûts de la pension</i>	14
6.2.1	Coûts des bâtiments.....	14
6.2.2	Coûts d'alimentation	14
6.2.3	Coûts de la main-d'œuvre	16
6.2.4	Coûts généraux.....	17
7	CHEVRES	18
7.1	<i>Produits</i>	18
7.2	<i>Coûts de la pension</i>	18
7.2.1	Coûts des bâtiments.....	18
7.2.2	Coûts d'alimentation	18
7.2.3	Coûts de la main-d'œuvre	19
7.2.4	Coûts généraux.....	20
8	EXEMPLES DE CALCUL	20
8.1	<i>Vache laitière</i>	20
8.2	<i>Génisses d'élevage</i>	20
8.3	<i>Vache allaitante</i>	21
8.4	<i>Chèvre</i>	21

INDEMNITES 2020 POUR LE BETAIL EN PENSION

1 PRINCIPE GENERAL

A combien l'indemnité pour la pension d'un animal pendant une certaine durée sur une exploitation tierce s'élève-t-elle? Les indemnités pour le bétail en pension sont des normes qui servent de base au calcul du prix de la pension lorsque des animaux doivent être transférés pour une **courte période (au plus une demi année)** sur une exploitation tierce. La situation du marché, la durée de la pension et la région peuvent influencer le montant de l'indemnité et doivent être pris en considération de cas en cas.

Afin d'éviter toute divergence d'opinion ultérieure, il est vivement recommandé de poser précisément les conditions par écrit avant la remise des animaux. Une attention particulière devra être portée à la vente éventuelle du lait. Ce point est essentiel lors de la commercialisation éventuelle du lait. Les animaux seront autant que possible assurés et pesés lors de chaque changement de détenteur. Les animaux devant être saillis sont déplacés à un endroit où il sera garanti que la saillie ne sera pas oubliée.

$$\text{Indemnité de pension} = \text{produit} \\ - \text{coûts de la pension} \\ - \text{coûts spécifiques}$$

Dans le cas d'une **valeur négative**, le propriétaire de l'animal verse le montant correspondant au détenteur et dans le cas d'une **valeur positive**, c'est l'inverse qui se produit.

COÛTS DE LA PENSION

$$\text{Coûts de la pension} = \text{coûts des bâtiments} + \text{coûts d'alimentation} \\ + \text{coûts de la main-d'œuvre} + \text{coûts généraux}$$

Tous les chiffres ont été arrondis pour le calcul des indemnités de pension.

COÛTS SPECIFIQUES

Ils comprennent les coûts d'insémination, vétérinaires ainsi que les charges pour le contrôle laitier, les soins aux onglons et la tonte. Ces coûts sont à la charge du propriétaire.

CONTRIBUTIONS POUR LE DETENEUR D'ANIMAUX

Les contributions sont versées au détenteur de l'animal. Afin que ces contributions soient versées au détenteur de l'animal, il est nécessaire que les données dans la BDTA (Identitas) soient à jour concernant l'historique d'un bovin, ovin ou caprin. En cas de besoin selon la situation il faut se référer à l'ordonnance sur les paiements directs, OPD, RS 910.13.

PENSION A LONG TERME

Les indemnités pour le bétail en pension sont des calculs de coûts complets pour des mises en pension à court et à moyen terme et elles ne conviennent pas pour indemniser les coûts de pension d'animaux sur une longue durée. Ces normes servent de base pour la négociation respectivement le contrat entre deux agriculteurs. La mise en pension de bovins d'élevage pour une longue durée doit être réglé par contrat d'élevage. Pour les autres catégories de bétail bovin et les autres espèces, un prix mixte est à convenir lors d'une pension de longue durée.

2 BETAIL LAITIER

2.1 PRODUITS

Etant donné que le lait est payé différemment en fonction des saisons et des régions, il faut tenir compte du produit effectivement réalisé. Si les teneurs spécifiques du lait en matière grasse et en protéine diffèrent de la moyenne du troupeau, le produit du lait doit être décompté en fonction du système de paiement de l'acheteur. Si les valeurs individuelles des animaux ne sont pas connues, il faut prendre en compte la valeur moyenne du troupeau.

2.2 COUTS DE LA PENSION

2.2.1 COUTS DES BATIMENTS

Agroscope Tänikon a cessé de publier les statistiques des coûts de construction. Dans la version révisée des indemnités de pension, les coûts des bâtiments ont été calculés sur la base d'une **analyse des coûts complets** des données du **dépouillement centralisé des données comptables** des années 2010 à 2014 (premier tableau). Les coûts des bâtiments annuels contiennent l'amortissement, l'entretien, les réparations, les installations, les assurances bâtiments ainsi que d'autres coûts tirés des données comptables. Il est tenu compte, en outre, de la mise à profit des places, étant donné que les coûts doivent être répartis sur toutes les places. Les conséquences de 5% de places libres sont exposées dans le deuxième tableau. Si en été les bêtes sont en permanence au pâturage, il faut tenir compte d'une réduction des coûts des bâtiments. Pour les anciens bâtiments, il est aussi possible de prendre en considération des coûts réduits

Coûts des bâtiments en CHF par UGB et par an

	¹ amortis / anciens	Non amortis -30%	² Non amortis Ø plaine	² Non amortis Ø montagne	Non amortis +30%
Vache laitière	266	700	1'000	1'200	1'560
Vache allaitante	244	630	900	1'100	1'430
Ovin	202	560	800	1'000	1'300
Caprin	202	595	850	1'050	1'365

¹Source : chiffres du nouveau guide d'estimation de l'USP (2018) pour les bâtiments anciens ou déjà amortis ; ²Source : analyse des coûts complets provenant du dépouillement centralisé des données comptables, années 2010 à 2014, Agroscope Tänikon

Coûts des bâtiments en CHF par vache laitière et par jour

Coûts par place vache laitière, en CHF et par an	Coûts par vache laitière et par jour en CHF	
	Sans place libres	5% de places libres
1'266	0.75	0.75
700	1.90	2.00
1'000	2.75	2.90
1'200	3.30	3.45
1'560	4.25	4.50

¹ Coûts pour des bâtiments anciens ou amortis à la 1^{ère} ligne, dès 2^e ligne coûts pour des bâtiments non amortis

Source: adapté d'après Agroscope Tänikon, dépouillement centralisé des données comptables, années 2010 à 2014

2.2.2 COÛTS D'ALIMENTATION

Ces coûts comprennent la production de son propre fourrage de base, l'achat de fourrages, le sel pour le bétail, les minéraux et les concentrés. Les coûts d'alimentation en vert pour les rations d'été ont été calculés sur la base de la pâture.

RATIONS

Rations avec ensilage

- ◇ *Ration d'hiver* 40% ensilage de maïs (33% MS), 40% ensilage d'herbe (35% MS) et 20% fourrage sec ventilé
- ◇ *Ration d'été* 70% d'herbe au pâturage (15% MS), 15% ensilage de maïs (33% MS) et 15% fourrage sec ventilé

Rations sans ensilage, avec betteraves

- ◇ *Ration d'hiver* 75% fourrage sec ventilé et 25% betteraves (19% MS)
- ◇ *Ration d'été* 65% herbe au pâturage (15% MS), 20% fourrage sec ventilé et 15% cubes de maïs secs

Autres rations sans ensilage, sans betteraves

- ◇ *Ration d'hiver* 100% fourrage sec ventilé
- ◇ *Ration d'été* pâture intégrale avec aliment concentré, sans autres fourrages

Source: Agroscope Posieux

PRIX DES ALIMENTS

Prix pour les fourrages de base		
Fourrages de base	CHF par dt MF	CHF par dt MS
Foin, ventilé, 88% MS	31.20	35.50
Foin, non ventilé, 88% MS	26.90	30.50
Foin écologique, 88%, MS	26.00	29.60
Ensilage d'herbe, 35% MS	11.30	32.40
Ensilage de maïs, 33% MS	10.00	30.30
Betteraves fourragères, 19% MS	7.90	41.60
Cube de maïs plante entière, 88% MS	45.00	55.10
Herbe fauchée, 15% MS	3.30	22.00
Pâturage 15% MS	1.80	12.00
Prix des aliments complémentaires : concentrés, sel pour bétail et aliments minéraux		
Produits	CHF/dt	
Concentré protéique: tourteaux de soja, tourteaux de colza, gluten de maïs (2:1:1)	65.00	
Mélange de céréales: orge, blé, maïs (1:1:1)	43.70	
Aliment d'élevage pour les veaux	81.20	
Sel pour le bétail	50.00	
Aliments minéraux (2:1)	187.50	

Sources: USP (moyennes 2014 à 2018), moyennes du Reflex 2014 à 2018 pour les aliments complémentaires, Groupe intercantonal romand des conseillers en production animale

COUTS DE LA RATION

Vaches laitières								
Prod. de lait (kg/jour):	Tarie	10	15	20	25	30	35	40
Rations avec ensilage: coûts en CHF par animal et jour								
Hiver : ens. maïs/herbe, foin	2.75	3.75	4.60	5.80	7.00	8.35	9.70	11.15
Été : herbe, ens. maïs, foin	1.15	2.80	3.10	3.35	4.05	5.30	6.60	7.95
Rations sans ensilage: coûts en CHF par animal et jour								
Hiver : foin, betteraves f.	2.75	4.35	5.35	6.30	7.55	8.80	10.15	11.60
Été : herbe, foin, mpe désh.	1.15	2.65	3.25	3.80	4.45	5.55	6.85	8.20
Autres rations : coûts en CHF par animal et jour								
Hiver : foin/regain	2.75	4.55	5.55	6.75	8.15	9.40	10.70	12.15
Été : pâture intégrale	1.15	2.00	2.15	2.35	2.60	3.05	4.25	5.65

2.2.3 COUTS DE LA MAIN-D'ŒUVRE**BESOINS EN TEMPS DE TRAVAIL**

On tient compte ici de la détention, l'affouragement, la traite et des travaux complémentaires, sans la production fourragère. Les travaux complémentaires comprennent la part imputable des activités liées à l'exploitation (par ex. gestion de l'exploitation, réparations, travaux à la ferme, etc.). Le temps de travail est réduit de moitié pour les vaches tarées.

Exploitation avec silos: temps nécessaire en Momin par animal et jour pour les vaches laitières en lactation			
Système de stabulation	Système de stabulation	Été, pâture partielle	Été, pâture intégrale
Stabulation entravée, 20 vaches	15.7	18.2	14.9
Stabulation entravée, 30 vaches	14.9	17.1	13.8
Stabulation libre, 30 vaches	12.8	13.9	10.3
Stabulation libre, 40 vaches	11.7	12.0	9.5
Stabulation libre, 50 vaches	10.8	11.1	9.0
Exploitation sans silos: temps nécessaire en Momin par animal et jour pour les vaches laitières en lactation			
Système de stabulation	Système de stabulation	Été, pâture partielle	Été, pâture intégrale
Stabulation entravée, 20 vaches	16.4	18.9	14.9
Stabulation entravée, 30 vaches	15.7	17.9	13.8
Stabulation libre, 30 vaches	14.2	14.8	10.3
Stabulation libre, 40 vaches	13.3	12.8	9.5
Stabulation libre, 50 vaches	12.4	11.8	9.0

Source: Agroscope Tänikon

CALCUL DES COÛTS DE MAIN-D'ŒUVRE

Les coûts de la main-d'œuvre se composent des coûts pour le personnel, des salaires calculés du chef d'exploitation et des membres de la famille non rémunérés. Pour tenir compte de la situation spécifique de l'exploitation, il est possible d'appliquer différents tarifs horaires soit : CHF 15.-; CHF 20.- ou CHF 28.-. Le salaire dans l'agriculture (facturation entre agriculteurs) est de CHF 25.- par heure avec repas et de CHF 28.- sans restauration.

Exploitations avec ensilage: Coûts de main-d'œuvre en CHF/animal et jour pour les vaches laitières en lactation										
Système;	CHF/h	Hiver			Été, pâture partielle			Été, pâture intégrale		
		15.--	20.--	28.--	15.--	20.--	28.--	15.--	20.--	28.--
Stabulation entravée, 20 vaches	3.90	5.25	7.35	4.55	6.05	8.50	3.75	4.95	6.95	
Stabulation entravée, 30 vaches	3.70	4.95	6.95	4.30	5.70	8.00	3.45	4.60	6.45	
Stabulation libre, 30 vaches	3.20	4.25	5.95	3.50	4.65	6.50	2.60	3.45	4.80	
Stabulation libre, 40 vaches	2.90	3.90	5.45	3.00	4.00	5.60	2.40	3.15	4.45	
Stabulation libre, 50 vaches	2.70	3.60	5.05	2.75	3.70	5.20	2.25	3.00	4.20	

Exploitation sans ensilage: coûts de main-d'œuvre en CHF/animal et jour pour les vaches laitières en lactation										
Système;	CHF/h	Hiver			Été, pâture partielle			Été, pâture intégrale		
		15.--	20.--	28.--	15.--	20.--	28.--	15.--	20.--	28.--
Stabulation entravée, 20 vaches	4.10	5.45	7.65	4.70	6.30	8.80	3.75	4.95	6.95	
Stabulation entravée, 30 vaches	3.90	5.25	7.35	4.45	5.95	8.35	3.45	4.60	6.45	
Stabulation libre, 30 vaches	3.55	4.75	6.65	3.70	4.95	6.90	2.60	3.45	4.80	
Stabulation libre, 40 vaches	3.35	4.45	6.20	3.20	4.25	5.95	2.40	3.15	4.45	
Stabulation libre, 50 vaches	3.10	4.15	5.80	2.95	3.95	5.50	2.25	3.00	4.20	

Source : M. Schick, AgroVet-Strickhof : données dans le classeur production bovine, AGRIDEA, besoins en temps de travail 9.10 à 9.11 à 9.14, 2019

2.2.4 COÛTS GÉNÉRAUX

Les coûts généraux s'élèvent à **CHF 1.40 par vache laitière et par jour en plaine, et à CHF 1.80 par vache laitière et par jour en montagne**. Ils comprennent les coûts des assurances-choses, droits, taxes, autorisations, charges d'énergie et évacuation des déchets, charges d'administration et d'informatique, et d'autres charges d'exploitation.

Source: rapport de base Agroscope Tänikon, moyennes 2015 à 2017

3 JEUNE BETAIL

3.1 COUTS DE LA PENSION

3.1.1 COUTS DES BATIMENTS

Les coûts des bâtiments ont été calculés de la même manière que ceux pour le bétail laitier en relation avec le poids du jeune bétail. Si en été les animaux se trouvent en permanence au pâturage, il ne faut pas tenir compte des coûts des bâtiments ou alors les réduire fortement, il en va de même pour les bâtiments anciens.

Bovins de moins de 160 jours, jusqu'à 250 kg de poids vif, 13% des coûts des vaches laitières, coûts par animal et jour		
Coût par place et par an, CHF	Sans places libres, CHF	Avec 5% de places libres, CHF
135	0.10	0.10
91	0.25	0.25
130	0.35	0.35
156	0.45	0.45
203	0.55	0.60
Bovins de 160 jours à 365 jours, de 250 kg à 400 kg PV, 33% des coûts des vaches laitières, coûts par animal et jour		
Coût par place et par an, CHF	Sans places libres, CHF	Avec 5% de places libres, CHF
188	0.25	0.25
231	0.65	0.65
330	0.90	0.95
396	1.10	1.15
515	1.40	1.50
Bovins de 365 à 730 jours, de plus de 400 kg PV, 40% des coûts des vaches laitières, coûts par animal et jour		
Coût par place et par an, CHF	Sans places libres, CHF	Avec 5% de places libres, CHF
1106	0.30	0.30
280	0.75	0.80
400	1.10	1.15
480	1.30	1.40
624	1.70	1.80
Bovins plus de 730 jours, de plus de 400 kg PV, 60% des coûts des vaches laitières, coûts par animal et jour		
Coût par place et par an, CHF	Sans places libres, CHF	Avec 5% de places libres, CHF
1160	0.45	0.45
420	1.15	1.20
600	1.65	1.75
720	1.95	2.10
936	2.55	2.70

¹ Coûts pour des bâtiments anciens ou amortis à la 1^{ère} ligne, dès 2^e ligne coûts pour des bâtiments non amortis

Source: adapté d'après Agroscope Tänikon, dépouillement centralisé des données comptables, années 2010 à 2014

3.1.2 COÛTS D'ALIMENTATION

Ces coûts comprennent la production de son propre fourrage de base, l'achat de fourrages, le sel pour le bétail, les minéraux et les concentrés. Le calcul des coûts d'alimentation est basé sur un premier vêlage à 27 mois.

RATIONS

Ration d'hiver avec ensilage

- ◇ De 15% à 25% d'ensilage de maïs (33% MS) dans la ration de fourrages de base
- ◇ fourrage sec ventilé et foin extenso

Ration d'hiver sans ensilage

- ◇ Fourrage sec ventilé et foin extenso

Ration d'été

- ◇ Herbe (pâturage) et fourrage sec ventilé (seulement pour les veaux)

Source: Agroscope Posieux

COÛTS DE LA RATION

Bovins d'élevage			
Poids vif:	jusqu'à 250 kg PV	de 250 kg à 400 kg PV	plus de 400 kg PV
Rations avec ensilage:		coûts en CHF par animal et jour	
Hiver	2.35	2.10	2.95
Été	1.60/2.00 ¹	0.85	1.20
Rations sans ensilage:		coûts en CHF par animal et jour	
Hiver	2.40	2.15	3.15
Été	1.60/2.00 ¹	0.85	1.20

¹ herbe fauchée

3.1.3 COÛTS DE LA MAIN-D'ŒUVRE

BESOINS EN TEMPS DE TRAVAIL

Comme pour les vaches laitières, le temps nécessaire ne comprend que la détention, l'affouragement et les travaux complémentaires, sans la production fourragère. Lors de la pâture d'été, les coûts pour les travaux d'abreuvement, de clôture et de contrôle sont inclus.

Bovins d'élevage			
Effectif	Pâturage en été, étable en hiver		Etable
	MOmin par animal et jour		
	Été	Hiver	
10	3.0	3.2	2.8
20	2.3	2.7	2.4
40	2.1	2.6	2.3
80	1.7	2.4	2.1
100	1.5	2.3	--
200	1.0	2.2	--
Jours d'affouragement	190	175	

Source: M. Schick, AgroVet-Strickhof, données dans le classeur production bovine, AGRIDEA, besoins en temps de travail 9.10 à 9.11 à 9.14, 2019

CALCUL DES COÛTS DE MAIN-D'ŒUVRE

Pour tenir compte des conditions spécifiques de l'exploitation on peut appliquer différents tarifs horaires de la même manière que pour les vaches laitières.

Exploitation avec ou sans ensilage, été pâture intégrale, hiver étable: coûts de la main-d'œuvre en CHF par animal et jour									
	Pâture en été, étable en hiver						Etable		
	Eté			Hiver					
Effectif	15.--	20.--	28.--	15.--	20.--	28.--	15.--	20.--	28.--
10	0.75	1.00	1.40	0.80	1.05	1.50	0.70	0.95	1.30
20	0.60	0.75	1.05	0.70	0.90	1.25	0.60	0.80	1.10
40	0.55	0.70	1.00	0.65	0.85	1.20	0.60	0.75	1.05
80	0.45	0.55	0.80	0.60	0.80	1.10	0.55	0.70	1.00
100	0.40	0.50	0.70	0.60	0.75	1.05	--	--	--
200	0.25	0.35	0.45	0.55	0.75	1.00	--	--	--

Source: M. Schick, AgroVet-Strickhof, données dans le classeur production bovine, AGRIDEA, besoins en temps de travail 9.10 à 9.11 à 9.14, 2019

3.1.4 COÛTS GÉNÉRAUX

Les coûts généraux pour les vaches laitières ont servi de base pour le calcul des coûts généraux (1.40 CHF/UGB en plaine et 1.80 CHF/UGB en montagne). Le taux de conversion est basé sur les coefficients UGB du jeune bétail. Les coûts généraux comprennent les coûts des assurances-choses, droits, taxes, autorisations, charges d'énergie et évacuation des déchets, charges d'administration et d'informatique, et d'autres charges d'exploitation.

Coûts généraux		
Catégorie en kg PV	CHF / animal et jour, plaine	CHF / animal et jour, montagne
Bovins < 160 jours, jusqu'à 250 kg	0.20	0.20
Bovins de 365 à 730 jours, > 250 à 400 kg	0.60	0.70
Bovins > 730 jours, de plus de 400 kg	0.80	1.10

Source: rapport de base Agroscope Tänikon, moyennes 2015 à 2017

4 TAUREAUX D'ELEVAGE

Les coûts peuvent être repris du montant prévu pour le jeune bétail (taureaux en croissance) et les vaches tarées (taureaux ayant terminé leur croissance). En outre, on tient compte d'un supplément de l'ordre de CHF 2.- à 4.- par jour.

5 VACHES ALLAITANTES

5.1 COÛTS DE LA PENSION

5.1.1 COÛTS DES BATIMENTS

Les coûts moyens annuels des bâtiments pour la détention par place vache allaitante sont de 900 CHF en plaine et 1'100 CHF en montagne par an selon le dépouillement centralisé des données comptables. Si en été les animaux se trouvent en permanence au pâturage, il ne faut pas tenir compte des coûts des bâtiments ou alors les réduire fortement en choisissant le coût des bâtiments amortis ou anciens.

Coût par place et par an, CHF	Coûts par vache allaitante et par jour en CHF	
	Sans places libres	5% de places libres
1244	0.65	0.70
630	1.75	1.80
900	2.45	2.60
1'100	3.00	3.15
1'430	3.90	4.10

¹ Coûts pour des bâtiments anciens ou amortis à la 1^{ère} ligne, dès 2^e ligne coûts pour des bâtiments non amortis

Source: adapté d'après Agroscope Tänikon, dépouillement centralisé des données comptables, années 2010 à 2014

5.1.2 COÛTS D'ALIMENTATION

Ces coûts comprennent la production de son propre fourrage de base, l'achat de fourrages, le sel pour le bétail, les minéraux et les concentrés. Les coûts d'alimentation en vert pour les rations d'été ont été calculés sur la base de la pâture.

RATIONS

Ration d'hiver avec ensilage

◇ 50% ensilage d'herbe (35% MS) et 50% fourrage sec ventilé

Ration d'hiver sans ensilage

◇ Fourrage sec ventilé

Ration d'été

◇ Herbe (pâturage)

Toutes les rations

◇ Animal sevré prêt à l'abattage: mélange de céréales pour le veaux

Source: Agroscope Posieux

COÛTS DE LA RATION

Variante Accroissement journalier (g/l):	Vache allaitante + veau	
	Remonte d'engraissement 1000	Animal sevré prêt à l'abattage 1200
Rations avec ensilage: coûts en CHF par animal et jour		
Hiver	4.60	5.20
Eté	1.65	2.25
Rations sans ensilage: coûts en CHF par animal et jour		
Hiver	5.05	5.65
Eté	1.65	2.25

5.1.3 COUTS DE LA MAIN-D'ŒUVRE

BESOINS EN TEMPS DE TRAVAIL

On tient compte ici de la détention, l'affouragement et des travaux complémentaires, sans la production fourragère. Les travaux complémentaires comprennent la part imputable des activités liées à l'exploitation (par ex. gestion de l'exploitation, réparations, travaux à la ferme, etc.). Les coûts de la main-d'œuvre se réduisent de moitié par rapport aux vaches laitières.

Exploitation avec ensilage: temps nécessaire en MOmin par animal et jour pour les vaches allaitantes		
Système de stabulation	Hiver, étable	Été, pâture intégrale
Stabulation libre, 20 vaches allaitantes	7.9	7.5
Stabulation libre, 30 vaches allaitantes	6.4	5.2
Stabulation libre, 40 vaches allaitantes	5.9	4.8
Jours d'affouragement	170	195

CALCUL DES COUTS DE MAIN-D'ŒUVRE

Exploitation avec ensilage, coûts de main-d' œuvre en CHF par animal et jour						
Effectif	Hiver, étable			Été, pâture intégrale		
	15.--	20.--	28.--	15.--	20.--	28.--
Stabulation libre, 20 vaches allaitantes	1.95	2.60	3.65	1.85	2.50	3.50
Stabulation libre, 30 vaches allaitantes	1.60	2.15	3.00	1.30	1.70	2.40
Stabulation libre, 40 vaches allaitantes	1.45	1.95	2.75	1.20	1.60	2.20

Source: M. Schick, AgroVet-Strickhof, données dans le classeur production bovine, AGRIDEA, besoins en temps de travail 9.10 à 9.11 à 9.14, 2019

5.1.4 COUTS GENERAUX

Les coûts généraux s'élèvent à **CHF 1.10 par vache allaitante (et son veau) par jour en plaine, et CHF 1.50 par vache allaitante (et son veau) en montagne**. Ils comprennent les coûts des assurances-choses, droits, taxes, autorisations, charges d'énergie et évacuation des déchets, charges d'administration et d'informatique, et d'autres charges d'exploitation.

Source: Rapport de base Agroscope Tänikon, moyennes 2015 à 2017

6 MOUTONS

6.1 PRODUITS

La production laitière annuelle pour les brebis laitières varie de 250 à 400 kg. Le prix du lait est d'environ CHF 2.60 par litre de lait. Le calcul de l'indemnité doit inclure le gain effectivement tiré de la vente du lait pendant le séjour en pension.

Source: catalogue des marges brutes AGRIDEA 2019

6.2 COÛTS DE LA PENSION

6.2.1 COÛTS DES BATIMENTS

Les coûts des bâtiments ont été calculés sur la base d'une **analyse des coûts complets** des données du **dépouillement centralisé des données comptables** des années 2010 à 2014. Il est tenu compte, en outre, de la mise à profit des places, étant donné que les coûts doivent être répartis sur toutes les places. Les conséquences de 5% de places libres sont exposées ci-après. Si en été les bêtes sont en permanence sur pâturage, il faut tenir compte d'une réduction des coûts des bâtiments.

Coût par place et par an, CHF	Coûts par animal et par jour en CHF	
	Sans places libres	5% de places libres
150	0.15	0.15
140	0.40	0.40
200	0.55	0.60
250	0.70	0.70
325	0.90	0.95

¹ Coûts pour des bâtiments anciens ou amortis à la 1^{ère} ligne, dès 2^e ligne coûts pour des bâtiments non amortis

Source: adapté d'après Agroscope Tänikon, dépouillement centralisé des données comptables, années 2010 à 2014

6.2.2 COÛTS D'ALIMENTATION

Ces coûts comprennent la production de son propre fourrage de base, l'achat de fourrages, le sel pour le bétail, les minéraux et les concentrés. Les coûts d'alimentation ont été calculés pour deux rations hivernales différentes (avec et sans ensilage). En été les animaux sont au pâturage.

RATIONS

Ration d'hiver avec ensilage

- ◇ Foin ventilé, ensilage d'herbe, aliment complémentaire de production

Ration d'hiver sans ensilage

- ◇ Foin ventilé, regain, aliment complémentaire de production

Ration d'été

- ◇ Fourrage vert (pâturage), aliment complémentaire de production (seulement brebis laitière)

Source: Agroscope Posieux

PRIX DES ALIMENTS

Prix pour les fourrages de base		
Fourrages de base	CHF par dt MF	CHF par dt MS
Foin ventilé, 88% MS	31.20	35.50
Ensilage d'herbe, 35% MS	11.30	32.40
Betteraves fourragères, 19% MS	7.90	41.60
Pâtûre, 15%MS	1.80	12.00

Prix des aliments concentrés	
Produits	CHF/dt
Aliment d'élevage et d'engraissement pour agneaux, combiné	85.60
Aliment complémentaire pour moutons laitiers et chèvres	85.30
Aliment complémentaire moutons et chèvre, riche en protéines	67.00

Source: USP (moyennes 2014 à 2018), moyennes du Reflex 2014 à 2018 pour les aliments concentrés, Groupe intercantonal romand des conseillers en production animale

COÛTS DE LA RATION

Brebis à viande			
Phase de production:	Taries	1-2^e mois de lactation	dès 3^e mois de lactation
Ration avec ensilage: coûts en CHF par animal et jour			
Hiver	0.45	0.70	0.85
Ration sans ensilage: coûts en CHF par animal et jour			
Hiver	0.45	0.70	1.20
Été	0.15	0.20	0.30
Brebis laitières			
Phase de production:	Taries	1-2^e mois de lactation	dès 3^e mois de lactation
Ration avec ensilage: coûts en CHF par animal et jour			
Hiver	0.55	0.95	1.05
Ration sans ensilage: coûts en CHF par animal et jour			
Hiver	0.55	0.95	1.70
Été	0.20	0.25	0.90

6.2.3 COÛTS DE LA MAIN-D'ŒUVRE

BESOINS EN TEMPS DE TRAVAIL

Les coûts de la main-d'œuvre englobent le travail à l'étable et de la traite (les soins aux onglons, la tonte, le déparasitage et l'aide à l'agnelage ne sont pas compris). Le travail lié à l'approvisionnement en fourrages est déjà compris dans les coûts d'alimentation. Les charges salariales dépendent beaucoup de la taille du troupeau. Plus le cheptel augmente, plus les charges salariales par animal diminuent. Si du fromage est produit, le temps de travail augmente. La production fromagère n'est pas prise en compte dans ces données.

Brebis à viande: enclos, alpe			
Effectif	MOmin/animal et jour		MOh/animal et année
	Toute l'année		
10	2.70		16.35
20	2.60		15.70
30	2.55		15.45
40	2.50		15.30
60	2.45		15.00
80	2.40		14.80
100	2.40		14.60

Brebis laitières: écurie et pâture			
Effectif	MOmin/animal et jour		¹ MOh/animal et année
	Été	Hiver	
10	6.45	5.00	43.35
20	5.95	4.60	40.55
30	5.65	4.30	38.80
40	5.45	4.10	37.45
60	5.10	3.80	35.40
80	4.80	3.55	33.80
100	4.60	3.35	32.45
Jours d'affouragement	200	165	

¹ Travaux spéciaux et de management inclus

Source: M. Schick, AgroVet-Strickhof, données dans le classeur production bovine, AGRIDEA, besoins en temps de travail 9.10 à 9.11 à 9.14, 2019

CALCUL DES COÛTS DE MAIN-D'ŒUVRE

Les coûts de la main-d'œuvre se composent des coûts pour le personnel, des salaires calculés du chef d'exploitation et des membres de la famille non rémunérés. Pour tenir compte de la situation spécifique de l'exploitation, il est possible d'appliquer différents tarifs horaires soit : CHF 15.-; CHF 20.- ou CHF 28.-. Le salaire dans l'agriculture (facturation entre agriculteurs) est de CHF 25.- par heure avec repas et de CHF 28.- sans restauration..

Brebis à viande : enclos, alpe en CHF/ animal et jour						
Effectif	15.--	20.--	28.--	15.--	20.--	28.--
10	0.70	0.90	1.25			
20	0.65	0.85	1.20			
30	0.65	0.85	1.20			
40	0.65	0.85	1.15			
60	0.60	0.80	1.15			
80	0.60	0.80	1.15			
100	0.60	0.80	1.10			

Brebis laitières: écurie et pâturage en CHF/animal et jour						
Effectif	Été			Hiver		
	15.--	20.--	28.--	15.--	20.--	28.--
10	1.60	2.15	3.00	1.25	1.65	2.35
20	1.50	2.00	2.80	1.15	1.55	2.15
30	1.40	1.90	2.65	1.10	1.45	2.00
40	1.35	1.80	2.55	1.05	1.35	1.90
60	1.25	1.70	2.40	0.95	1.25	1.75
80	1.20	1.60	2.25	0.90	1.20	1.65
100	1.15	1.55	2.15	0.85	1.10	1.55

Source: M. Schick, AgroVet-Strickhof, données dans le classeur production bovine, AGRIDEA, besoins en temps de travail 9.10 à 9.11 à 9.14, 2019

6.2.4 COÛTS GÉNÉRAUX

Les coûts généraux s'élèvent à **CHF 1.90 par UGB et par jour**. Ils comprennent les coûts des assurances-choses, droits, taxes, autorisations, charges d'énergie et évacuation des déchets, charges d'administration et d'informatique, et d'autres charges d'exploitation.

Coûts généraux		
Catégorie	UGB	CHF / animal et jour
Autre moutons	0.17	0.30
Brebis traite	0.25	0.50

Source: Rapport de base Agroscope Tänikon moyennes 2015 à 2017

7 CHEVRES

7.1 PRODUITS

La production laitière annuelle varie de 600 à 900 kg pour les chèvres. Le prix du lait moyen est de CHF 1.30. Le calcul de l'indemnité doit inclure le gain effectivement tiré de la vente du lait, pendant le séjour en pension.

Source: catalogue des marges brutes AGRIDEA 2019

7.2 COÛTS DE LA PENSION

7.2.1 COÛTS DES BATIMENTS

Coût par place et par an, CHF	Coûts par animal et par jour en CHF	
	Sans places libres	5% de places libres
140	0.10	0.10
119	0.35	0.35
170	0.45	0.50
210	0.60	0.60
273	0.75	0.80

¹ Coûts pour des bâtiments anciens ou amortis à la 1^{ère} ligne, dès 2^e ligne coûts pour des bâtiments non amortis

Source: adapté d'après Agroscope Tänikon, dépouillement centralisé des données comptables, années 2010 à 2014

7.2.2 COÛTS D'ALIMENTATION

Ces coûts comprennent la production de son propre fourrage de base, l'achat de fourrages, le sel pour le bétail, les minéraux et les concentrés. Les coûts d'alimentation ont été calculés pour deux rations hivernales différentes (avec et sans ensilage). En été les animaux sont au pâturage.

RATIONS

Ration d'hiver avec ensilage

◇ Foin ventilé, ensilage d'herbe, aliments énergétique et protéique

Ration d'hiver sans ensilage

◇ Foin ventilé, regain, aliments énergétique et protéique

Ration d'été

◇ Pâturage intégrale

Source: Agroscope Posieux

PRIX DES ALIMENTS

Voir chapitre 2.2.2 et 6.2.2

COUTS DE LA RATION

Chèvres laitières			
Phase de production:	Taris	1-2^e mois de lactation	dès 3^e mois de lactation
Ration avec ensilage: coûts en CHF par animal et jour			
Hiver	0.50	1.70	1.20
Ration sans ensilage: coûts en CHF par animal et jour			
Hiver	0.45	1.60	1.20
Eté	0.20	n'a pas lieu en été	0.55

7.2.3 COUTS DE LA MAIN-D'ŒUVRE**BESOINS EN TEMPS DE TRAVAIL**

Les coûts de la main-d'œuvre concernent le travail à l'étable et de la traite. Le travail lié à l'approvisionnement en fourrages est déjà compris dans les coûts d'alimentation.

Chèvres laitières: écurie et pâture			
Effectif	MOmin/animal et jour		¹MOh/animal et année
	Eté	Hiver	
10	6.45	5.00	43.35
20	5.95	4.60	40.55
30	5.65	4.30	38.80
40	5.45	4.10	37.45
60	5.10	3.80	35.40
80	4.80	3.55	33.80
100	4.60	3.35	32.45
Jours d'affouragement	200	165	

¹ Travaux spéciaux et de management inclus

Source: M. Schick, AgroVet-Strickhof, données dans le classeur production bovine, AGRIDEA, besoins en temps de travail 9.10 à 9.11 à 9.14, 2019

CALCUL DES COUTS DE MAIN-D'ŒUVRE

Pour tenir compte de la situation spécifique de l'exploitation, on peut appliquer comme pour les moutons différents tarifs horaires.

Chèvres laitières: écurie et pâture en CHF/animal et jour						
Effectif	Eté			Hiver		
	15.--	20.--	28.--	15.--	20.--	28.--
10	1.60	2.15	3.00	1.25	1.65	2.35
20	1.50	2.00	2.80	1.15	1.55	2.15
30	1.40	1.90	2.65	1.10	1.45	2.00
40	1.35	1.80	2.55	1.05	1.35	1.90
60	1.25	1.70	2.40	0.95	1.25	1.75
80	1.20	1.60	2.25	0.90	1.20	1.65
100	1.15	1.55	2.15	0.85	1.10	1.55

Source: M. Schick, AgroVet-Strickhof, données dans le classeur production bovine, AGRIDEA, besoins en temps de travail 9.10 à 9.11 à 9.14, 2019

7.2.4 COÛTS GÉNÉRAUX

Les coûts généraux s'élèvent à **CHF 1.90 par UGB et jour**. Ils comprennent les coûts des assurances-choses, droits, taxes, autorisations, charges d'énergie et évacuation des déchets, charges d'administration et d'informatique, et d'autres charges d'exploitation.

Coûts généraux		
Catégorie	UGB	CHF / animal et jour
Autre chèvre	0.17	0.30
Chèvre laitière	0.20	0.40

Source: rapport de base Agroscope Tänikon moyennes 2015 à 2017

8 EXEMPLES DE CALCUL

Indemnité de pension = produits - coûts de la pension - coûts spécifiques
--

8.1 VACHE LAITIÈRE

Animal en pension: vache laitière
 Production laitière: 30 kg de lait par jour, 58 cts./kg de lait
 Bâtiments: stabulation libre avec 30 places; coût annuel du bâtiment non amorti en zone de plaine (CHF 1'000.- par place vache et an), sans places vides
 Alimentation: ration hivernale avec ensilage
 Main-d'œuvre: CHF 20.- par heure

Produit du lait		CHF 17.40
- Coûts de pension	coûts des bâtiments:	CHF 2.75
	coûts d'alimentation:	CHF 8.35
	coûts de main-d'œuvre:	CHF 4.25
	coûts généraux:	CHF 1.40
		CHF 16.75
= Indemnité de la pension		CHF 0.65

Le preneur de pension verse au propriétaire de l'animal CHF 0.65 par jour.

8.2 GENISSES D'ÉLEVAGE

Animal en pension : génisse d'élevage de plus de 400 kg PV (plus de 2 ans)
 Bâtiments : 40 places, CHF 106.- par place et an, bâtiment amorti, en plaine, avec 5 % de places libres
 Alimentation : ration d'hiver avec ensilage
 Main-d'œuvre : CHF 28.- par heure

- Coûts de pension	coûts des bâtiments:	CHF 0.30	
	coûts d'alimentation:	CHF 2.10	
	coûts de la main-d'œuvre:	CHF 1.05	
	coûts généraux:	CHF 0.60	CHF 4.05
= Indemnité de la pension			- CHF 4.05

Le propriétaire verse au preneur de pension de l'animal CHF 4.05 par jour.

8.3 VACHE ALLAITANTE

Animal en pension :	vache allaitante : 600 kg PV ; production d'animaux sevrés prêts à l'abattage
Production de viande	pas de vente
Bâtiments :	stabulation libre avec 30 places; zone de montagne, bâtiment non amorti, CHF 1'100.- par place et an, sans places vides
Alimentation :	ration d'été
Main-d'œuvre :	CHF 20.- par heure, pâture intégrale, effectif de 30 animaux

- Coûts de pension	coûts des bâtiments:	CHF 1.50 (CHF 3.00 réduit de 50% pour faible utilisation en été)
	coûts d'alimentation:	CHF 2.25
	coûts de la main-d'œuvre:	CHF 1.70
	coûts généraux:	CHF 0.75 (CHF 1.50 réduit de moitié pour faible utilisation en été)
		CHF 6.20

= Indemnité de la pension

CHF 6.20

Le propriétaire verse au preneur de pension de l'animal CHF 6.20 par jour.

8.4 CHEVRE

Animal en pension :	chèvre, 3 ^e mois de lactation
Production laitière	3.0 kg de lait par jour, 1.30 Fr./kg de lait
Bâtiments :	bâtiment non amorti, zone de montagne, CHF 210.- par place et an, sans places vides
Alimentation :	ration d'été
Main-d'œuvre :	CHF 20.- par heure, effectif de 40 animaux

Produit du lait **CHF 3.90**

- Coûts de pension	coûts des bâtiments:	CHF 0.60
	coûts d'alimentation:	CHF 0.55
	coûts de la main-d'œuvre:	CHF 1.80
	coûts généraux:	CHF 0.40
		CHF 3.35

= Indemnité de la pension

CHF 0.55

Le preneur de pension verse au propriétaire de l'animal CHF 0.55 par jour.